

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'EAU
ET
REFECTION D'UNE ALLEE - POSE DE PAVES ET ENROBE ROUGE
CIMETIERE DE VALLONGUE
ENTREPRISE URBAVAR**

DEROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°10 du 27 juin 2018 réglementant les travaux pendant la période estivale – juillet / août,,
VU la demande datée du 4 Juillet 2018 de l'entreprise URBAVAR - M. LARIOS Maxime ☎ : 06.37.50.71.49 sise 242, impasse de la ciboulette – ZAC du bec de canard – 83210 LA FARLEDE (e-mail : **secretariat@urbavar.com et m.larios@urbavar.fr**,
Vu l'urgence des travaux,
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux citées ci-dessus.

- A R R E T O N S -

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté N°10 du 27 juin 2018 et en raison de l'urgence des travaux :

Les travaux de branchement d'eau (réparation d'une fuite d'eau) et de réfection d'une allée (pose de pavés et d'enrobé rouge) à l'intérieur du cimetière de Vallongue, sont autorisés :

DU MARDI 10 JUILLET 2018 AU VENDREDI 3 AOUT 2018

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par le maître d'ouvrage en charge des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.



Fait à Bandol, le **- 5 JUIL. 2018**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Conseillère Municipale
Déléguée à la Sécurité
Valerie BOURON

Réf. : TA